



## qui touchera ma retraite militaire ?

Par **bertin jean michel**, le **30/04/2010** à **11:43**

Je suis resté 15 ans marié pendant ma carrière militaire. Maintenant je suis divorcé, retraité et vis en concubinage déclaré avec une nouvelle compagne depuis 10 ans. J'ai eu 3 enfants (dont 1 décédé) de mon mariage et 2 avec ma nouvelle compagne. Ma concubine aura t'elle un droit à mon décès?

En vous remercient.

Par **miyako**, le **01/05/2010** à **00:02**

Bonsoir,

Il faut regarder le code des pensions militaires ,ce qu'il dit à ce sujet ;pour les pacs ,c'est oui ,mais pour les concubins ???..

Sur legiFrance vous devez pouvoir trouver la réponse.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **dobaimmo**, le **01/05/2010** à **09:32**

bonjour.

une concubine n'aura pas de droits sur votre retraite militaire, meme si c'est la mère de certains de vos enfants.

cordialement